



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2022

Compte-rendu affiché le : 22 novembre 2022

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 novembre 2022

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : Mme Marie BRUNET

Membres présents : 33

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, M. Hervé THIBAUD, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. René MAGLIANO, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, M. Albert YOGO, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Anne-Lise LANSAQUE, Mme Maryam EL GUIZANI, M. Stevens BOBI, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Marie BRUNET, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, Madame Stéphanie VELLA, Monsieur Filipe GALVAO, Madame Lucile MOREL, Madame Nesrine MECHKAR

Membres ayant donné pouvoir : 9

Mme Martine CHAREYRE pouvoir à M. Jérémie BREAUD, MAIRE
M. Jacques CHAMPIER pouvoir à M. Marc DUBIEF
Mme Linda TABTE pouvoir à M. Raphaël SULTANA
M. Grégory BRUNET pouvoir à M. Tarik EZ ZAJJARI
Mme Sandrine BERTHET pouvoir à M. Pascal MIRALLES-FOMINE
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à Mme Anne-Lise LANSAQUE
M. Fatih DEMIRAY pouvoir à Mme Nathalie BRAMET REYNAUD
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Madame Lucile MOREL
Monsieur Djamel BOUABDALLAH pouvoir à Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO

Membre absent: 1

M. François-Xavier PENICAUD

Délibération n°20221115DEL8

VIE ASSOCIATIVE

Association Centre National de la Mémoire Arménienne - Attribution d'une subvention

RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Commune de Bron apporte son soutien financier et matériel aux associations opérant sur son territoire qui ouvrent dans le champ de la mémoire et du patrimoine et qui contribuent par leur action auprès des publics à promouvoir des activités de recherches centrées sur la thématique essentielle du devoir de mémoire.

Lieu culturel et de mémoire, doté d'une bibliothèque et d'un centre de documentation, le Centre National de la Mémoire Arménienne (CNMA), implanté à Décines-Charpieu, poursuit 4 missions principales :

- conserver et rendre accessible au public le centre de documentation relatif à l'histoire des Arméniens en France et en Europe ;
- développer le centre de recherche sur la culture et l'identité des franco-arméniens ;
- mener une politique d'action culturelle et de médiation afin de faire vivre l'héritage culturel dont le CNMA est le dépositaire ;
- mener un travail de mémoire et de recherche sur tous les génocides qui ont marqué l'histoire de l'humanité.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 2 000 € au Centre National de la Mémoire Arménienne pour soutenir le devoir de mémoire.

La subvention sera versée en une seule fois après réception des pièces administratives justifiant l'activité de l'association et du contrat d'engagement républicain signé :

- le dernier procès-verbal de l'assemblée générale et le rapport d'activité,
- les comptes annuels du dernier exercice clos (bilan financier / comptable et compte de résultat),
- la composition du bureau de l'association,
- l'attestation d'assurance responsabilité civile,
- le RIB de l'association.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution d'une subvention de 2 000 € au Centre National de la Mémoire Arménienne,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à réaliser tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Le Maire,

Jérémy BREAUD